

2010



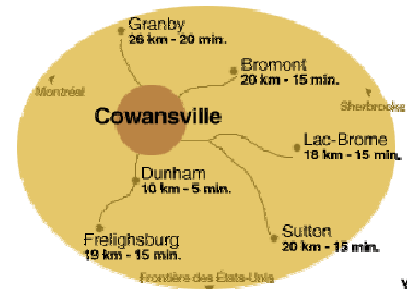
Cowansville

Politique d'*accessibilité universelle*



Portrait des Cowansvillois

La Ville de Cowansville est au cœur d'une région où se côtoient le charme loyaliste des demeures et l'existence d'activités culturelles à profusion. Cowansville vous séduira par son architecture ancienne et ses arbres majestueux. Elle est membre du prestigieux réseau de villes et villages d'art et de patrimoine.



Située dans les Cantons-de-l'Est, au cœur de la région de Brome-Missisquoi, la Ville de Cowansville est distante de 72 kilomètres de Montréal et de 20 kilomètres de la frontière des États-Unis.

Avec sa population de 12 500 habitants (2010), sa superficie de 53 km², ses infrastructures et ses nombreux services et située au cœur de la M.R.C. Brome-Missisquoi, Cowansville s'inscrit comme un **moteur économique important** et un **pôle de services** de premier plan dans une région prospère et en plein développement.

Selon les données statistiques de 2006 de statistiques Canada ainsi que celles établies par l'Office des Personnes Handicapées Physiques du Québec, la population du Québec compterait une moyenne de 10 % de personnes handicapées.

Dans la Ville de Cowansville, ce pourcentage est de 10.8%.

Voici une répartition de la population selon l'âge

Population totale selon l'âge, municipalité de Cowansville, 2006				
Groupe d'âge	Hommes	Femmes	Total	%
0 à 4 ans	270	260	530	4,35%
5 à 14 ans	720	625	1 345	11,04%
15 à 24 ans	805	725	1 530	12,56%
25 à 44 ans	1 545	1 385	2 930	24,05%
45 à 64 ans	1 850	1 875	3 725	30,57%
65 à 74 ans	490	590	1 080	8,86%
75 ans et plus	350	695	1 045	8,58%
Total			12 185	

Et selon les incapacités

Population avec incapacité selon l'âge, municipalité de Cowansville, 2006				
Groupe d'âge	Hommes	Femmes	Total	Pourcentage
0 à 4 ans	5	5	10	0,08%
5 à 14 ans	35	15	50	0,41%
15 à 24 ans	25	25	50	0,41%
25 à 44 ans	120	110	230	1,89%
45 à 64 ans	145	150	295	2,42%
65 à 74 ans	105	125	230	1,89%
75 ans et plus	150	305	455	3,73%
Total				10,83%

Personnes de 15 ans et plus avec incapacité selon la gravité de l'incapacité et l'âge, municipalité de Cowansville, 2006

	15 à 64 ans	65 ans et plus	Total
Légère	190	225	415
Modérée	155	165	320
Grave	165	175	340
Très grave	65	120	185
Total	575	685	1 260

À Cowansville, nous comptons une soixantaine (60) d'organismes communautaires et d'associations de service. Ces milieux sont particulièrement actifs et œuvrent auprès de différentes clientèles ayant des incapacités.

Au-delà des personnes ayant des limitations fonctionnelles, bon nombre de nos citoyens sont considérés à mobilité réduite ou se retrouvent en situation de handicap de façon temporaire. Pensons aux aînés qui peuvent rencontrer plusieurs obstacles dans leurs activités quotidiennes; 17,4 % de notre population a plus de 65 ans!

Mentionnons également les jeunes familles se déplaçant avec des poussettes d'enfants (environ 530 enfants âgés entre 0 et 4 ans, soit 4,35% de la population), aux personnes accidentées de la population qui subissent annuellement un accident causant une limitation à leurs activités, sans oublier tous les services utilisant des chariots de livraison.

Finalement, beaucoup de gens représentent facilement plus du tiers de nos citoyens, pour qui l'accessibilité est un enjeu majeur pour assurer leur pleine participation sociale.

La petite histoire de l'accessibilité à Cowansville...

Cela a commencé par un rêve de l'Association des Personnes Handicapées Physiques de Cowansville et Région en 2007.

L'association a procédé en s'entourant de collaborateurs qui croyaient à la cause de l'accessibilité.



Debout derrière de gauche à droite :

-Richard Leclerc, professeur et expert dans le marketing social

-Nicole Tremblay de l'APHPCR

-Michel Fleury, DG de la chambre de commerce de Cowansville

-Raymond Couture de l'OPHQ

-Louise Gagnon-Lessard, citoyenne impliquée

-Claudette Giguère, DG de la CDCBM

-Michel Normandin de l'APHPCR

-Pauline Mercier-Laguë, conseillère de la ville de Farnham

Assises devant :

-Manon Dupré du CSSS La Pommeraie

-Frances Champigny (coresponsable) de l'APHPCR

-Marie Montplaisir du GAPHRY

Et en médaillon :

-Sophie Lanctôt, DG de Société Logique

-Francine Tremblay, (coresponsable) directrice de l'APHPCR

et de là est parti le projet d'*accessibilité universelle* et le plan d'action qui furent présentés à la population de la MRC Brome Missisquoi en octobre 2008.

La Ville vivait toujours une préoccupation sérieuse et continuelle concernant l'*accessibilité*. Avec le temps, la patience et le respect pour les différences, la Ville en novembre 2009, dans une volonté et un souci du bien être de leurs citoyens, approcha l'APHPCR pour les assister à implanter une politique d'*accessibilité universelle* pour leur ville. Le conseiller, monsieur Ghyslain Vallières, fut nommé responsable du dossier de l'*accessibilité universelle*.

LES ÉTAPES AU FILS DU TEMPS....

- Dans les années quatre-vingt (1980), le Québec s'est doté d'outils législatifs pour assurer l'exercice des droits des personnes handicapées.
- À Cowansville émergeait alors les premiers organismes de personnes handicapées soit l'Association des Parents de Personnes Handicapées de Brome-Missisquoi et l'Association des Personnes Handicapées Physiques de Cowansville et Région.
- Dès les années quatre-vingt-dix (1990), les associations acheminaient des demandes à la municipalité pour améliorer l'accessibilité des infrastructures.
- Le 3 mai 2008, lancement de la campagne de promotion sur « On n'en demande pas tant », fait par L'APHPCR (Association des personnes handicapées physiques de Cowansville et région).
- Le 28 octobre 2008, conférence de presse avec comme président d'honneur monsieur Arthur Fauteux, maire de Cowansville et préfet de la MRC de Brome-Missisquoi.
- Le 23 avril 2009, colloque sur l'accessibilité universelle.
- Le 5 mai 2010, lancement du module de recherche sur les commerces accessibles.
- Début novembre 2010 envoi de la subvention pour rendre accessible la salle du conseil à l'Hôtel de Ville de Cowansville.

LES FONDEMENTS DE LA POLITIQUE

La politique d'accessibilité universelle de Cowansville vise à harmoniser une collectivité où chaque citoyen puisse atteindre son plein potentiel et son autonomie, peu importe ses limitations, ainsi que réduire les barrières tant physiques que psychologiques face aux personnes handicapées.

On entend par personne handicapée : « Toute personne ayant une déficience entraînant une incapacité significative et persistante et qui est sujette à rencontrer des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes. »¹

La politique englobe également toutes les personnes à mobilité réduite ayant des limitations permanentes ou provisoires : les aînés en perte d'autonomie, les personnes de forte taille, les familles avec de très jeunes enfants qui circulent avec des poussettes, les personnes ayant subi un accident, les utilisateurs de chariots de livraison et bien d'autres.

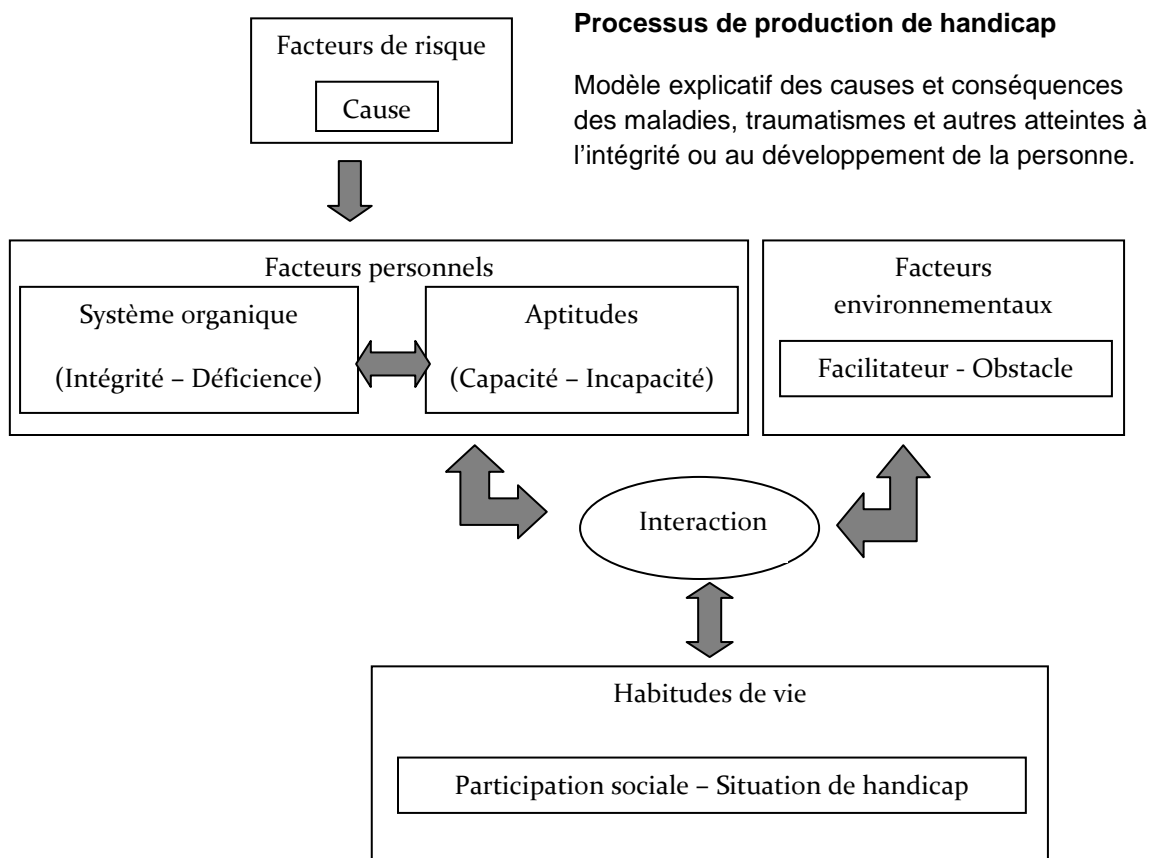
La notion d'accessibilité universelle touche également les principes de conception universelle, permettant ainsi de créer des environnements qui répondent le plus largement possible aux besoins de la population.

L'idée véhiculée par le concept d'accessibilité universelle est d'aménager un monde dans lequel toute la population, incluant les personnes ayant des limitations fonctionnelles, pourra vivre en toute liberté et en toute sécurité. Le concept d'une seule porte d'entrée pour tout le monde.

¹ Loi assurant l'exercice des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale

LE PROCESSUS DE PRODUCTION DU HANDICAP

Selon le concept québécois du processus de production du handicap (PPH), « les maladies, traumatismes et autres atteintes à l'intégrité et au développement de la personne peuvent causer des déficiences et entraîner des incapacités temporaires ou permanentes de nature stable, progressive ou régressive. Ce sont toutefois les différents obstacles ou facilitateurs rencontrés dans le contexte de vie qui, en interaction avec les incapacités de la personne, pourront perturber ses habitudes de vie, compromettre l'accomplissement de ses activités quotidiennes et de ses rôles sociaux et la place ainsi en situation de pleine participation sociale ou au contraire du handicap. »²



« Ce n'est plus aux personnes à s'adapter à des environnements non conçus pour elles, mais c'est la société qui doit tenir compte de la diversité des citoyens qui la composent. »³

² PPH, Réseau international sur le Processus de production du handicap (RIPPH)/SCCIDIH

³ À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité. Politique gouvernementale pour accroître la participation sociale des personnes handicapées.

CADRE LÉGAL

Les fondements et les engagements de la présente politique guideront la municipalité à entreprendre des actions pour assurer l'évolution progressive vers l'accessibilité pour tous.

La municipalité est l'autorité habilitée en matière d'aménagement et de construction, de même que le pourvoyeur d'une gamme de services qui sollicitent quotidiennement tous ses citoyens et aide sa communauté à se déplacer en sécurité. Son alliée privilégiée dans cette démarche est l'Association de Personnes Handicapées Physiques de Cowansville et région.

PRINCIPE D'INTERVENTION ET D'ENGAGEMENT

Les **principes** suivants servent de guides au développement et à l'application de la politique d'accessibilité au sein de la Ville de Cowansville :

Égalité et équité

Toute personne a droit d'accéder à son environnement, de façon sécuritaire, indépendamment de ses limitations.

Concertation avec les ressources du milieu

La collaboration avec les ressources œuvrant auprès des personnes handicapées, qui détiennent une expertise certaine dans leur milieu, est essentielle au développement et à l'application de la politique d'accessibilité universelle et permet de faire le suivi de l'évolution des véritables besoins.

Respect de l'autonomie = liberté démocratique

Les personnes vivant avec une limitation ont, avant tout, de multiples capacités qu'elles doivent pouvoir développer, exploiter et faire bénéficier à leur entourage.

Prévention = économie

«Prévenir coûte moins cher que guérir». Considérant les besoins nombreux et la rareté des ressources, il importe de rationaliser et d'anticiper les besoins futurs en termes d'accessibilité afin de faire de bons choix pour l'ensemble de la communauté.

Esthétisme

Bien qu'ayant une perspective essentiellement fonctionnelle, l'accessibilité de l'environnement nécessite le respect des «règles de l'art» afin d'offrir un aménagement urbain à la fois sécuritaire et harmonieux à la population.

Respect des capacités financières de la municipalité

L'accès universel s'effectue par étape, considérant d'une part les priorités établies par le Comité d'élaboration de la politique d'accessibilité universelle et, d'autre part, les contraintes administratives, organisationnelles et financières de la Ville de Cowansville..

CADRE D'INTERVENTION

CONCERTATION

- Comité consultatif
 - Développement de la Politique
 - Partenariat avec les organismes du Milieu
 - Représentations
-

BATÎMENTS ET ÉQUIPEMENTS

- Édifices municipaux
 - Commerces et services
 - Milieu résidentiel
-

AMÉNAGEMENT URBAIN

- Stationnements
 - Voies piétonnières
 - Signalisation
 - Parcs et espaces verts
 - Mobilier urbain
-

TRANSPORT

- Transport adapté
 - Transport collectif
 - Transport personnel
-

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- Prévention
 - Intervention
-

LOISIRS

- Art et culture
 - Sport et plein air
 - Vie communautaire
 - Tourisme
-

COMMUNICATIONS

- Informations générales
 - Médias substitués
 - Promotion
 - Consultations et références
-

SENSIBILISATION

- Employés municipaux
 - Milieu d'affaires
 - Population
-